

Publié le 29 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLIERS-LE-BEL
(Val d'Oise)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial
du 29 juillet 2020
N° 26/2020**

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°26/2020 du 29 juillet 2020**

SOMMAIRE

- **Arrêtés du Maire**

Pour toute correspondance, s'adresser à :
Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication :
M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°26/2020

ARRETES DU MAIRE

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°26/2020 du 29 juillet 2020

SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTITULE
347/2020	29/07/2020	Arrêté portant délégation de signature à Madame Elisabeth CORDESSE – Directrice Générale Adjointe des Services



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 37/2020

Arrêté portant délégation de signature à Madame Elisabeth CORDESSE – Directrice Générale Adjointe des Services

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n°2020 / 0161 en date du 9 mars 2020, portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjointe des Services des Communes de 40 000 à 150 000 habitants de Madame Elisabeth CORDESSE,

A R R E T E

Article 1 - Il est donné délégation de signature à Mme Elisabeth CORDESSE – Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer les bons de commande relevant de la « Direction des Politiques Educatives » dans la limite d'un montant maximum de 1 500 € TTC, les bordereaux d'envoi des pièces concernant les services placés sous sa responsabilité au sein de la « Direction des Politiques Educatives » ainsi que dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et pour la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Article 2 - Mme Elisabeth CORDESSE – Directrice Générale Adjointe des Services reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code civil. Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Elisabeth CORDESSE laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 29 Juillet 2020.

Article 4 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles, M. le Procureur de la République.

A Villiers-le-Bel, le **29 JUL. 2020**

La Directrice Générale Adjointe des Services,
Elisabeth CORDESSE
Notifié le **29 JUL 2020**



Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

